



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2013

N° 17

#### INFORMATION RELATIVE À L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ' DESSERTE DU PORT DE BONNEUIL PAR LA RN 406 '

Membres composant le Conseil Municipal .....	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice .....	49	Nomenclature : 8.8
Membres présents .....	40	Numéro :
Membres excusés et représentés .....	7	Date réception : 3 OCT. 2013
Membres absents non représentés .....	2	
Pour .....	47	
Contre .....	0	
Abstention .....	0	
Ne prend pas part au vote .....	0	

Le 26 septembre 2013 à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 19 septembre 2013.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Monsieur Jacques LEROY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Henri PLAGNOL Maire

M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Mme Muriel DEVAUX, Maire-Adjoint  
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Carole DRAI, M. Bernard VERNEAU, Mme Yasmine CAMARA, M. Roméo DE AMORIM, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, M. Philippe VIDONI, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Gérard ALLOUCHE qui a donné pouvoir à M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à M. Roméo DE AMORIM, Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Luc GRAS qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Anne DAVID qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, M. Claude SOUSSY qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Étaient absents non représentés :

M. Jacques-Nicolas de WECK, M. Jean-Bernard THONUS.

**N° 17**

**OBJET : INFORMATION RELATIVE À L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ' DESSERTE DU PORT DE BONNEUIL PAR LA RN 406 '**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté n°2013/1581 en date du 21 mai 2013 portant ouverture d'une enquête publique unique environnementale relative à la desserte du Port de Bonneuil-sur-Marne par la RN406 ;

**VU** le vœu du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2011 concernant le projet de prolongement de la RN406 ;

**VU** l'avis de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2013 remis dans le cadre de l'enquête publique unique environnementale et préalable à la déclaration d'utilité publique à la desserte du Port de Bonneuil-sur-Marne par la RN 406, valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Sucy-en-Brie, sur les communes de Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-Brie ;

**VU** l'avis émis le 8 août 2013 par le commissaire enquêteur M. Pierre FARRAN ;

**VU** l'avis de la Commission de l'Urbanisme et Cadre de Vie en date du 17 septembre 2013,

**CONSIDERANT :**

Dans le cadre de l'enquête relative à la desserte du Port de Bonneuil, la ville a transmis un avis au commissaire enquêteur le 5 juillet dernier.

La consultation de l'avis du commissaire enquêteur, sur le site de la préfecture (la ville n'ayant pas été destinataire de ce rapport) a permis de constater que les questions de qualité de vie des habitants proches des zones d'activité évoluent, ce qui est très important pour la ville.

En effet le commissaire, dans son avis, constate que de nombreuses craintes ont été émises au regard de la qualité de l'air et qu'il faut traiter ce point avec la plus grande attention en raison de la proximité de zones habitées.

Il constate que *« les stations permanentes de suivi de la qualité de l'air sont très éloignées de la zone et qu'il est important de se doter d'un moyen permanent de suivi de la qualité de l'air dans cette zone sensible »*.

Il conclut son avis par : *« En conséquence j'émet un avis favorable à la desserte du port de Bonneuil sur Marne, selon le projet soumis à l'enquête, sous la réserve que, simultanément au projet, on installe une station permanente de suivi de la qualité de l'air dans la zone nord du Projet. »*

Par ailleurs il précise *« je pense qu'il conviendrait de solliciter les autorités portuaires pour qu'elles élaborent, négocient, et mettent en œuvre un schéma d'orientation et de développement durable qui assure le développement du port dans le respect de l'environnement humain. »*

N° 17

**OBJET : INFORMATION RELATIVE À L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE ' DESSERTE DU PORT DE BONNEUIL PAR LA RN 406 '**

Il préconise également qu'en raison de l'importance de l'investissement « *une stratégie d'exploitation négociée avec le port et les gestionnaires des voiries locales* » devrait être mise en œuvre afin d'inciter les poids lourds à accéder par les voies rapides.

Cela fait plusieurs années que le Conseil Municipal délibère en insistant sur la nécessaire prise en compte globale de la pollution de l'air sur la zone du port de Bonneuil.

Plus récemment les positions du Maire, des élus et du Conseil Municipal ont souligné la nécessité de disposer d'analyses, de diagnostics et de suivis de la qualité de l'air afin, non pas d'interdire les activités, mais de garantir d'une part que leur exploitation ne générera pas de pollution et d'autre part qu'elles seront régulièrement contrôlées.

Cet avis du commissaire enquêteur est très encourageant pour l'avenir et prouve la pertinence de la position de Saint-Maur-des-Fossés, non seulement en matière de protection des populations et de l'environnement vis-à-vis de la pollution atmosphérique mais également vis-à-vis d'une approche durable de l'aménagement du Port.

*Le document peut être consulté sur le site de la Préfecture : <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-et-consultations-publiques/RN-406-port-de-Bonneuil-sur-Marne-avis-du-commissaire-enqueteur>*

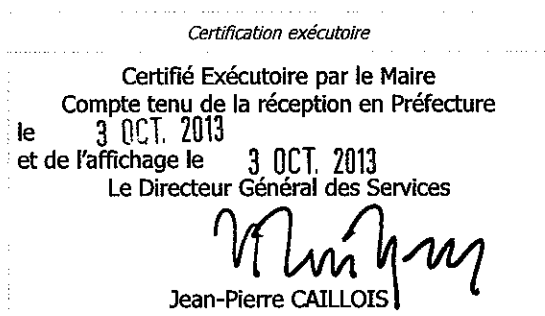
Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

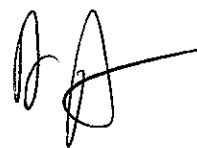
**Donne** acte de l'information relative à l'avis du commissaire enquêteur sur l'enquête publique « desserte du Port de Bonneuil par la RN 406 ».

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2013, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.



LE MAIRE,



Henri PLAGNOL

La présente délibération peut faire l'objet:  
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;  
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

**N° 17**

**OBJET : INFORMATION RELATIVE À L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE ' DESSERTE DU PORT DE BONNEUIL PAR LA RN 406 '**